FAIRE SA « DOUBLE –PART » ?

Efficacité des actions individuelles et initiatives au sein d'un centre de recherche face à l'urgence climatique

Yannick Biard - RDJ Dynafor – 5 Novembre 2020

L'ACV permet d'évaluer les impacts environnementaux et sociaux d'un produit ou d'un service sur l'ensemble de son cycle de vie, c'est-à-dire de l'extraction des matières premières jusqu'à sa fin de vie. L'ACV permet ainsi de calculer de nombreux indicateurs relatifs aux impacts sur les écosystèmes (i.e. sur la biodiversité), sur la santé humaine et sur les ressources pour les générations futures. A noter qu'un bilan carbone ou une empreinte eau sont des déclinaisons « monocritères » de l'ACV. L'ACV est une méthode reconnue par une série de normes internationales (ISO 14040-46) et qui a été adoptée par de très nombreuses agences environnementales (ADEME, OFB, EPA, Commission européenne JRC, etc.) comme méthode de référence pour l'éco-étiquetage, la labélisation et l'éco-conception de produits et services.

Les messages de la société de consommation dans laquelle nous baignons font croire aux individus qu'il ne faut pas s'alarmer, qu'il y a des solutions techniques pour tout, que nous n'avions rien à changer à part acheter du « vert »

Si l'écologie a indiscutablement progressé dans les esprits ces dernières années, la France est loin d'avoir enregistré dans les faits l'accélération nécessaire à l'atteinte de ses objectifs de réduction des émissions de gaz à effet de serre.

À qui la faute ?

Au consommateur, disent les uns, qui devrait adopter plus souvent un **comportement éco-responsable**, dont l'incarnation la plus courante est constituée de « petits gestes », tel que le tri des déchets. **Aux pouvoirs publics et aux entreprises**, disent d'autres, car ces acteurs peinent à mettre en avant de grands résultats concrets.

En réalité, le combat ne pourra être gagné que s'il est mené sur tous les fronts. Et pour savoir qui peut agir où, et comment gérer les priorités, **il est indispensable d'avoir en tête les bons ordres de grandeur.**

- Quel impact est-on en droit d'attendre des « petits gestes du quotidien » ?
- Quel est l'effet d'un changement radical de comportement individuel sur l'empreinte carbone moyenne d'un Français ?
- Quel rôle les entreprises et l'État doivent-ils jouer dans la transition ?

L'objectif ultime en matière de climat consiste à ne pas dépasser un réchauffement planétaire de +2°C par rapport à l'époque préindustrielle. La réduction drastique, radicale, du niveau d'émissions de GES compatible avec cette ambition impliquerait qu'un Français moyen baisse son empreinte des quasi 10,8 tCO 2 e/an actuelles (données de 2017)… à environ 2 tCO2 e par personne et par an, d'ici 2050. C'est notamment ce qui est affiché dans l'accord d paris